

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-
HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué, sous la présidence de Jean Teurnier, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE :

NOM	PRENOM	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain	x			
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard		x		<i>Jean Teurnier</i>
MARTINEAU	Karine	x			
BONNET	Geneviève	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie			x	
PADIOLEAU	Anne	x			
BARJOLLE	André		x		<i>Bernadette Sourisseau</i>
BLAIS	Ophélie	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine	x			
KERVICHE	Julien		x		<i>Wilfried Bulteau</i>
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent			x	
BABONNEAU	Pierrick	x			
MASSE	Sylvain	x			
GUILLERMO	Michèle	x			
DUPRE	Michel	x			

Nombre de conseillers en exercice : 20

Président de séance	Jean Teurnier
Secrétaire de séance	Wilfried Bulteau
Date de convocation	19-févr-26
Début de séance	19h05
Fin de séance	20h30

Numéro	DEL_050326_005_SubventionsEcoles	Subventions écoles
Nomenclature	7.5.2	

Chaque année, le conseil municipal attribue des subventions aux écoles publiques afin de financer : l'acquisition de petits matériels, les sorties éducatives, la participation aux frais des copies et l'achat de timbres

Par ailleurs, concernant l'établissement privé, la convention OGEC précise que la commune versera également chaque année des crédits relatifs aux sorties éducatives, aux fournitures scolaires, aux manuels et au petit matériel sur la base des mêmes montants forfaitaires par élève attribués aux écoles élémentaire et maternelle publiques.

La commission enfance jeunesse propose d'attribuer pour chaque élèves, publiques et privé : 22€ pour les sorties éducatives et 12 € pour l'acquisition de petit matériel.

Concernant les subventions versées aux écoles publiques, la commission propose d'attribuer aux deux structures : 75 € pour l'achat de timbre et 9,48 € par élève pour la participation aux frais des copies.

Concernant les fournitures scolaires pour l'école privée, conformément à la convention OGEC, le calcul s'effectue de la manière suivante :

	Ecoles publiques	
	Maternelle	Elémentaire
Fournitures scolaires payées par la mairie n-1	3 336,00 €	6 771,00 €
Total	10 107 €	
Divisé par le nombre TOTAL d'élèves publiques rentrée 2025	210	
Coût par élève en fourniture scolaire	48,13	
Multiplié par le nombre TOTAL d'élèves de St Joseph rentrée 2025	151	
Total de la subvention "fournitures scolaires" dûe à l'école privée	7 267 €	

En résumé, le conseil est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes pour toutes les écoles de la commune comme suit

	Ecoles publiques		Ecole privé	
	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire
Sorties éducatives 22€ par élève	1 540 €	3 080 €	1 452 €	1 870 €
Petit matériel 12€ par élève	840 €	1 680 €	792 €	1 020 €
Timbres	75 €	75 €	Non dû	
Copieur 0,015€X4X158 jours scolaires = 9,48€	664 €	1 327 €	Non dû	
Fournitures scolaires	Pris en charge par la mairie		3 176 €	4 091 €
Sous total	3 119 €	6 162 €	5 420 €	6 981 €
Total	9 281 €		12 401 €	

1 contre,

17 pour,

Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 5 mars 2026,

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Teurnier

